



News

Date 21.1.2024
Embargo 10 h

Don d'organes : 2024 en chiffres

Berne, 21.1.2025 – L'année dernière, en Suisse, 187 personnes ont fait don de leurs organes à leur décès. Au total, 637 personnes ont reçu un organe. L'expression de la volonté soulage les proches en les aidant à prendre des décisions qui respectent le souhait de la personne concernée.

L'année dernière, 187 personnes en Suisse ont fait don de leurs organes à leur décès. Pas moins de 637 personnes ont bénéficié d'une greffe, qui leur a souvent sauvé la vie. Parmi ces dons, 115 provenaient de donneurs vivants. Lorsqu'ils ne connaissent pas la volonté de la personne concernée, les proches s'opposent souvent au prélèvement. L'expression de la volonté aide à mettre en œuvre la décision personnelle de faire don de ses organes tout en soulageant les proches. Un nouveau court-métrage présentant le point de vue d'une personne concernée montre à quel point un don et le fait de consigner sa décision peuvent changer une vie.

L'an dernier, 187 personnes décédées ont fait un don d'organes, un chiffre légèrement inférieur à celui de 2023 (200). Au total, 539 organes provenant de personnes décédées et 115 de donneurs vivants ont été transplantés. Pas moins de 637 personnes ont ainsi retrouvé une perspective d'avenir : la greffe reçue a fortement amélioré leur qualité de vie, voire leur a sauvé la vie.

Le nombre de personnes inscrites sur la liste d'attente a légèrement reculé : fin 2024, 1331 personnes attendaient au moins un organe (2023 : 1391).

Court-métrage sur l'histoire d'une personne concernée

Pour les personnes en bonne santé, l'importance du don d'organes est difficile à saisir. Le court-métrage intitulé « Quand la vie vous donne une seconde chance » montre comment il peut changer une vie. Alors qu'il avait 26 ans, Samuel a survécu grâce à une transplantation du foie. Aujourd'hui, la vie de ce quadragénaire est bien remplie : il restaure des meubles dans sa boutique pour leur donner une seconde vie. S'inscrivant dans la campagne « Plutôt maintenant que demain : réglez le don d'organes », ce film vise à motiver les personnes en Suisse à s'exprimer sur le don d'organes et à décharger ainsi leurs proches.

Campagne nationale sur l'introduction du consentement présumé

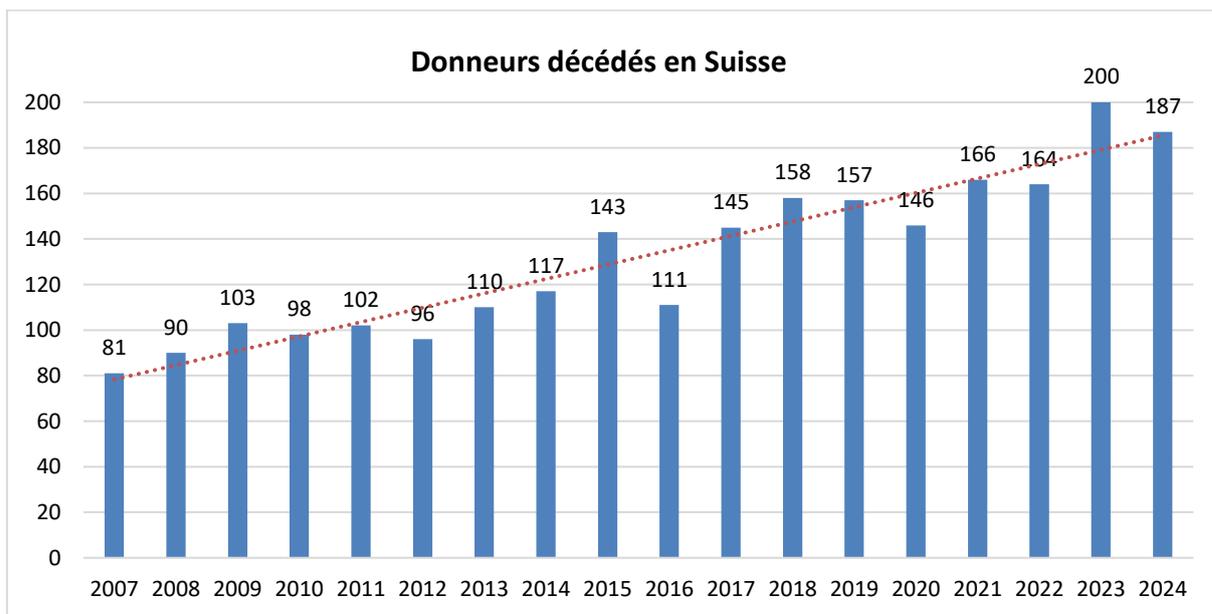
Le 15 mai 2022, le peuple suisse a accepté dans les urnes le principe du consentement présumé au sens large pour le don d'organes et de tissus. Ce principe implique que chaque personne est considérée comme donneuse après sa mort, sauf si elle s'y est opposée de son vivant. Lorsque la volonté de la personne n'est pas connue, on s'adresse aux proches, qui peuvent alors refuser tout prélèvement s'ils savent ou supposent qu'elle s'y serait opposée.

La Confédération va créer un registre des déclarations relatives au don d'organes et de tissus pour que tout le monde puisse consigner sa volonté de manière claire et contraignante. Le registre utilisera l'identité électronique (e-ID). Son introduction, qui dépend donc de la disponibilité de l'e-ID, **devrait avoir lieu courant 2026.**

En vue du passage au consentement présumé, il est essentiel d'informer la population de manière complète. La **campagne nationale d'information démarrera avec l'introduction du registre**.

D'ici là, le principe du consentement explicite au sens large reste en vigueur : il n'est possible de prélever des organes et des tissus après la mort que si la personne défunte ou ses proches y ont consenti.

L'OFSP informe régulièrement sur le don d'organes par le biais de sa campagne « Plutôt maintenant que demain : réglez le don d'organes » (www.vivre-partager.ch).



Téléchargements et liens :

- [Court-métrage](#)
- [Visuels](#)
- Carte de donneur et site de la campagne : www.vivre-partager.ch
- [Médecine de la transplantation OFSP](#) : Chiffres-clés et graphique sur les dons et les transplantations d'organes (admin.ch)
- Swisstransplant : www.swisstransplant.org